



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Capacité en Droit Perpignan et Narbonne		SISTACH Dominique	MCF	sistach@univ-perp.fr	LECLERC Frédéric N'GHANOU Jean-Bosco * RIOS Jacobo	PR MCF LRU MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023



Le Président
Yves AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
Pré CAPA		Jurys fixés pour 2023-24 (session 2024) en avril 2024 (concours en septembre 2024)				

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Perpignan	L1 S1 (et LAS et LOSC)	VALETTE Vanessa	PR	valette@univ-perp.fr	THIBAUT Emmanuel RAGIMBEAU Laure * EUZET Christophe	PR MCF MCF
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	EUZET Christophe	MCF	euzechristophe@aol.com	JUHEL Christophe * BAISET Didier LE DANTEC Aude	PR PR MCF
	L2 S3 (et LOSC)	PLANES Karine	MCF	karine.planes@univ-perp.fr	* SOUSSE Marcel MOULENAT Christine SISTACH Dominique	PR MCF MCF
	L2 S4 (et LOSC)	SOUSSE Marcel	PR	marcel.sousse@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas MABA Alban JACOB Jean	PR MCF MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	SEGUR Philippe	PR	philippe.segur@gmx.fr	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric DINH Mai-Lan	MCF PR MCF
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* PLANES Karine BRINGMANN Nicole DINH Mai-Lan	MCF PAST MCF
LICENCE Droit Perpignan Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	SEGUR Philippe	PR	philippe.segur@gmx.fr	* CALMETTE Jean-François LECLERC Frédéric DINH Mai-Lan	MCF PR MCF
	L3 S6 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* PLANES Karine BRINGMANN Nicole DINH Mai-Lan	MCF PAST MCF

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Droit Narbonne	L1 S1 (et LAS et LOSC)	LEROY Christophe	MCF	leroychris@wanadoo.fr	* BOUNIOL Romain GOMY Marc DESERT Jérôme TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L1 S2 (et LAS et LOSC)	GOMY Marc	MCF	gomy@univ-perp.fr	LEROY Christophe * RUNAVOT Marie-Clotilde BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	L2 S3 (et LOSC)	CHAIHLOUDJ Walid	PR	walid.chaiehloudj@univ-perp.fr	* DOAT Mathieu JACOB Jean LE DANTEC Audé TRIBILLAC Arnaud	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
	L2 S4 (et LOSC)	DOAT Mathieu	PR	mathieu.doat@univ-perp.fr	* BOUNIOL Romain CHAIHLOUDJ Walid BLANC François-Pierre TRIBILLAC Arnaud	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit privé	L3 S5 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien JACOB Jean * RUNAVOT Marie-Clotilde TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Personnalité qualifiée
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah ROBINNE Sébastien DOAT Mathieu TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Personnalité qualifiée
LICENCE Droit Narbonne Parcours Droit public	L3 S5 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien JACOB Jean * RUNAVOT Marie-Clotilde TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Personnalité qualifiée
	L3 S6 (et LOSC)	THOME Nathalie	MCF	nathalie.thome@univ-perp.fr	* ANDJECHAIRI Sarah ROBINNE Sébastien DOAT Mathieu TRIBILLAC Arnaud	MCF MCF PR Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Lé Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE Administration Economique et Sociale (AES)	L1 S1	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	MARCHAND Lucile * SISTACH Dominique DINH Mai-Lan DIAZ Andréa	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L1 S2	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia NGHANOU Jean-Bosco DESERT Jérôme DIAZ Andréa	PRAG MCF LRU MCF Personnalité qualifiée
	L2 S3	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	RAGIMBEAU Laure * ALCOLEA-BURETH Anne-Marie LE DANTEC Aude DIAZ Andréa	MCF PAST MCF Personnalité qualifiée
	L2 S4	ROCHE Cynthia	PRAG	cynthia.roche@univ-perp.fr	LUCAS Katia SISTACH Dominique * MARCHAND Lucile DIAZ Andréa	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
	L3 S5	LIGNON Vincent	MCF	vincent.lignon@univ-perp.fr	* ROCHE Cynthia GALOKHO Cheik BLANC François-Pierre DIAZ Andréa	PRAG MCF MCF Personnalité qualifiée
	L3 S6	PLANES Karine	MCF	karine.planes@univ-perp.fr	* SISTACH Dominique ALCOLEA BURETH Anne-Marie LIGNON Vincent DIAZ Andréa	MCF PAST MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales <i>Perpignan</i>	L3 S5	LUCAS Katia	MCF	katia.lucas@univ-perp.fr	* COMMANDRE Monique SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF Professionnelle Professionnel
	L3 S6	LUCAS Katia	MCF	katia.lucas@univ-perp.fr	* COMMANDRE Monique SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF Professionnelle Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Métiers des administrations et collectivités territoriales <i>Mende</i>	L3 S5	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF Professionnelle Professionnel
	L3 S6	COMMANDRE Monique	MCF	monique.commandre@univ-perp.fr	* LUCAS Katia SAPINART Florence ABINAL Emmanuelle DEIBNER David	MCF MCF Professionnelle Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Narbonne	L3 S5	BRUNEL Guillaume	MCF LRU	brunel.guillaume2@wanadoo.fr	* BOUIN Frédéric ROBINNE Sébastien RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (Professionnel)
	L3 S6	BRUNEL Guillaume	MCF LRU	brunel.guillaume2@wanadoo.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain ALQUIER Jordane	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Droit de l'immobilier Paris	L3 S5	BRUNEL Guillaume	MCF LRU	brunel.guillaume2@wanado.o.fr	* BOUIN Frédéric MARCHAND Lucile RIZZI Aldo	MCF MCF PAST (professionnel)
	L3 S6	BRUNEL Guillaume	MCF LRU	brunel.guillaume2@wanado.o.fr	* BOUIN Frédéric CHATRY Sylvain CHEMINANT Thierry	MCF MCF Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments Narbonne	L3 S5	<i>non ouvert 2023-2024</i>				
	L3 S6					

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGOËT





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

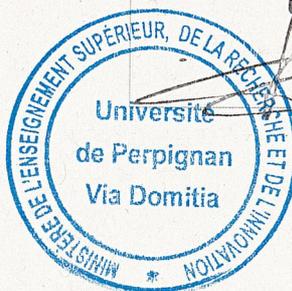
FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit de l'immobilier	L3 S5	BRUNEL Guillaume	MCF LRU	brunel.guillaume2@wanado.fr	* BOUIN Frédéric NGANHOU Jean-Bosco CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU Professionnel
Parcours Gestion de la rénovation thermique des bâtiments <i>Paris</i>	L3 S6	BRUNEL Guillaume	MCF LRU	brunel.guillaume2@wanado.fr	* BOUIN Frédéric NGANHOU Jean-Bosco CHEMINANT Thierry	MCF MCF LRU Professionnel

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
LICENCE PRO Activités juridiques : métiers du droit privé	L3 S5	BOUNIOL Romain	MCF	romain.bouniol@univ-perp.fr	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnelle
Parcours Droit viticole Narbonne	L3 S6	BOUNIOL Romain	MCF	romain.bouniol@univ-perp.fr	* GOMY Marc MOUNSIF Choukri FERRANDIZ Catherine	MCF Professionnel Professionnelle

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET*





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme <i>Narbonne</i>	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	THOME Nathalie * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien * FEVRIER Jean-Marc BRUNEL Guillaume VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable <i>Narbonne</i>	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	BRUNEL Guillaume * FEVRIER Jean-Marc RIOS Jacobo, VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU PR MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	MOULENAT Christine * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime VIGNOLLES Jérôme	MCF PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme <i>Paris</i>	M1 S1	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	CHATRY Sylvain * FEVRIER Jean-Marc HURE Maxime CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	LUCAS Katia * FEVRIER Jean-Marc BRUNEL Guillaume CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'environnement et de l'urbanisme Parcours Droit de l'urbanisme et du développement durable <i>Paris</i>	M2 S3	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	CHATRY Sylvain * FEVRIER Jean-Marc BRUNEL Guillaume CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF LRU Personnalité qualifiée
	M2 S4	BOUIN Frédéric	MCF	frederic.bouin@univ-perp.fr	HURE Maxime * FEVRIER Jean-Marc MOULENAT Christine CHEMINANT Thierry	MCF PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET





**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier Narbonne	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	BRUNEL Guillaume ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	MCF LRU MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* BOUIN Frédéric NGHANOUE Jean-Bosco BRUNEL Guillaume VIGNOLLES Jérôme	MCF MCF LRU MCF LRU Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme	PR PAST MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc LE DANTEC Aude BOUNIOU Romain VIGNOLLES Jérôme	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers Narbonne	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric	PR Personnalité qualifiée MCF
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	* FEVRIER Jean-Marc MOULENAT Christine VIGNOLLES Jérôme	PR MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit de l'immobilier <i>Paris</i>	M1 S1	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	FEVRIER Jean-Marc ROBINNE Sébastien * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	PR MCF MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Droit des biens et promotion immobilière <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	BRUNEL Guillaume RIZZI Aldo * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF LRU PAST MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	LE DANTEC Aude * BOUIN Frédéric MOULENAT Christine CHEMINANT Thierry	MCF MCF MCF Personnalité qualifiée
MASTER Droit de l'immobilier Parcours Estimation des biens fonciers <i>Paris</i>	M2 S3	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	ROBINNE Sébastien VIGNOLLES Jérôme * BOUIN Frédéric CHEMINANT Thierry	MCF Personnalité qualifiée MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	CHATRY Sylvain	MCF	sylvain.chatry@univ-perp.fr	BRUNEL Guillaume * BOUIN Frédéric VIGNOLLES Jérôme CHEMINANT Thierry	MCF LRU MCF Personnalité qualifiée Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit des affaires Parcours Droit économique et du marché, national et international	M1 S1	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	DORANDEU Nicolas DINH Mai-Lan * MOULIN Jean-Marc JACQUES Aude	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M1 S2	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* DORANDEU Nicolas GALOKHO Cheik CHAIÉHLOUJ Walid JACQUES Aude	PR MCF PR Personnalité qualifiée
	M2 S3	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	BOUNIOL Romain * MOULIN Jean-Marc PLANES Karine JACQUES Aude	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	LECLERC Frédéric	PR	fredericleclerc.guadeloupe@gmail.com	* MOULIN Jean-Marc CHATRY Sylvain NGANHOU Jean-Bosco JACQUES Aude	PR MCF MCF LRU Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur, de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET






**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Justice, procès et procédures Parcours Contentieux nationaux, européens et transfrontaliers	M1 S1	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	* DORANDEU Nicolas SEGUR Philippe BRINGMANN Nicole BIELLMANN Cyril	PR PR PAST Personnalité qualifiée
	M1 S2	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	SOUSSE Marcel ESCALE Raymond * DORANDEU Nicolas BIELLMANN Cyril	PR PAST PR Personnalité qualifiée
	M2 S3	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	* PLANES Karine ESCALE Raymond BAISSET Didier BIELLMANN Cyril	MCF PAST PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	MOULENAT Christine	MCF	christine.moulenat@univ-perp.fr	* VALETTE Vanessa ESCALE Raymond PLANES Karine BIELLMANN Cyril	PR PAST MCF Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A Perpignan le : 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET
Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Administration publique	M1 S1	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François * SEGUR Philippe MARCHAND Lucile BAISSET Muriel	MCF PR MCF Personnalité qualifiée
	M1 S2	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	CALMETTE Jean-François DOAT Mathieu * SOUSSE Marcel BAISSET Muriel	MCF PR PR Personnalité qualifiée
MASTER Administration publique Parcours Carrières du droit public	M2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	RUNAVOT Marie-Clotilde SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel BAISSET Muriel	PR PR PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	* DOAT Mathieu CALMETTE Jean-François ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BAISSET Muriel	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
MASTER Administration publique Parcours Expertise des territoires	M2 S3	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	RUNAVOT Marie-Clotilde SEGUR Philippe * SOUSSE Marcel BAISSET Muriel	PR PR PR Personnalité qualifiée
	M2 S4	RAGIMBEAU Laure	MCF	laure.ragimbeau@univ-perp.fr	LUCAS Katia CALMETTE Jean-François * ALCOLEA-BURETH Anne-Marie BAISSET Muriel	MCF MCF PAST Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan le 29 novembre 2023

Le Président

Yvan AUGUET



**COMPOSITION DES JURYS DES DIPLOMES NATIONAUX
DE LA COMPOSANTE
SJE**

Le Président de l'Université

Vu le code de l'Éducation notamment ses articles L.613-1, L.613-2, L.712-2, D.611-1 et suivants et D.613-1 et suivants ;
Vu l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de master ;
Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme de licence ;
Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
Vu les statuts de l'Université de Perpignan ;
Vu la Charte des examens - Règles communes de contrôle des connaissances ;
Et sur proposition du directeur de l'UFR ou de l'Institut,

ARRÊTE

Article 1 : Les jurys de diplômes nationaux de la composante SJE sont composés comme suit pour l'année universitaire 2023-2024 :

FORMATION	Session	Président et Président suppléant *			Membres	
		Nom et Prénom	Grade	Mail	Noms et Prénoms	Grade
MASTER Droit comparé Parcours Droit comparé et droit international des échanges dans les espaces francophones	M1 S1	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier BOUNIOL Romain MICOU Evelyne NGOMA Bertin	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M1 S2	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier LE DANTEC Aude MICOU Evelyne NGOMA Bertin	PR MCF PAST Personnalité qualifiée
	M2 S3	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* BAISET Didier NGHANOU Jean-Bosco SISTACH Dominique NGOMA Bertin	PR MCF LRU MCF Personnalité qualifiée
	M2 S4	JUHEL Christophe	PR	christophe.juhel@univ-perp.fr	* DOAT Mathieu BOUNIOL Romain MICOU Evelyne NGOMA Bertin	PR MCF PAST Personnalité qualifiée

Article 2 : Le Directeur de la composante SJE et la Directrice Générale des Services de l'université de Perpignan sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Perpignan, le 29 novembre 2023

Le Président
Yvan AUGUET